

- ANNEXE -

**SERVICE DE SURVEILLANCE DES ÉLÈVES DÎNEURS
AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE**

Le conseil d'administration établit la contribution du Centre de services scolaire et les différentes tarifications afférentes.

Pour l'année 2021-2022, le conseil d'administration établit la contribution de la manière suivante :

1. **Contribution du Centre de services scolaire 2021-2022**

Il n'y a aucune contribution du Centre de services scolaire en 2021-2022.

2. **Ratios pour fin de financement des ressources humaines rattachées aux services offerts**

- 2.1. Préscolaire : 19 élèves par surveillant
- 2.2. Premier cycle: 23 élèves par surveillant
- 2.3. Deuxième et troisième cycle : 26 élèves par surveillant

3. **Tarification aux parents**

- 3.1. Élève dîneur transporté: 289,80 \$ par année;
- 3.2. Élève dîneur marcheur: 289,80\$ par année;
- 3.3. Élève dîneur sporadique : 5 \$ par jour;
- 3.4. Élève dîneur marcheur devenu transporté lors de la gestion des surplus : 289,80 \$ par année.
- 3.5. Il n'y a pas de tarification familiale en 2021-2022.

4. **Date d'entrée en vigueur**

Le 1^{er} juillet 2021.

DATE :-----

13 avril 2011
11 avril 2012
11 avril 2012
27 février 2013
26 février 2014
25 février 2015
25 février 2016
22 mars 2017
28 février 2018
10 avril 2019
24 février 2020
19 avril 2021

SIGNATURE : _____



RÉSOLUTIONS : C.E.-98-99-154 (réf.)
C.E.-99-00-017 (réf.)
C.E.-10-11-677 (réf.)
C.E.-11-12-685
C.E.-11-12-686 (réf.)
C.E.-12-13-038 (réf.)
C.E.-13-14-034 (réf.)
C.E.-14-15-023 (réf.)
C.E.-15-16-041 (réf.)
C.E.-16-17-052 (réf.)
C.E.-17-18-060 (réf.)
C.C.-18-19-151
D.G.-20-014
C.A.-20-21-081